



Référence : CU 2018/401/(A)/DTA/CEB/CSS

Groupe d'examen de l'application : deuxième partie de la reprise de la neuvième session

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **deuxième partie de la reprise de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra à Vienne du **12 au 14 novembre 2018 dans la salle des plénières du bâtiment M du Centre international de Vienne** (un projet d'organisation des travaux figure à l'annexe I).

Créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », le Groupe d'examen de l'application est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée qui opère sous l'autorité de la Conférence et lui fait rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique requise pour assurer la bonne application de la Convention.

Conformément au plan pluriannuel de travaux d'analyse du Groupe, qui couvre la période 2017-2019, la deuxième partie de la reprise de la neuvième session du Groupe portera sur l'analyse des succès obtenus, des bonnes pratiques adoptées, des problèmes rencontrés, des observations formulées et des besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays menés au titre des chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention.

Une documentation comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et un projet d'organisation des travaux sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session9-second-resumed.html>

ou <http://myconference.unov.org>.

..... Vous trouverez ci-joint copie d'une note qui décrit, à l'intention des participants, les formalités administratives à accomplir et donne des instructions destinées à faciliter le voyage, l'obtention de visas, l'hébergement et d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire d'information concernant les services en ligne du CIV.

[...]

Il serait souhaitable que la réponse du Gouvernement à cette invitation soit envoyée directement au Secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou, sous forme numérisée, par courrier électronique à l'adresse uncac@un.org.

La composition de la délégation du Gouvernement, y compris le(s) nom(s), titre(s) et coordonnées (adresse électronique) des participants, devra être communiquée à l'Office dès que possible et, au plus tard, le **29 octobre 2018**. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations d'équilibre des sexes.

Le 24 septembre 2018



Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou description</i>
Lundi 12 novembre 2018		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la session
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
15 heures-18 heures	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention
	5	Questions financières et budgétaires
	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
Mardi 13 novembre 2018		
10 heures-13 heures	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	4	Assistance technique
Mercredi 14 novembre 2018		
10 heures-13 heures	4	Assistance technique (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	6	Autres questions
	8	Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la deuxième partie de la reprise de sa neuvième session